

LE NOUVEAU PRESBYTÈRE DE LA TRINITÉ

Après la Révolution, l'ancien presbytère de la Trinité, construit sur un vaste terrain à proximité de l'église, est saisi comme bien national et vendu à un particulier. Le desservant de l'église a été logé dans une autre maison située en contrebas de la place de la Trinité, avant d'intégrer un nouveau logement plus adapté à ses fonctions.

08/07/1827 – Le conseil municipal de la ville de Clisson s'interroge sur l'éventuelle acquisition d'un nouveau presbytère évalué à 6 000 francs pour l'église de la Trinité.

16/09/1827 – Le conseil municipal de Clisson soumet aux conseillers le vote d'une imposition extraordinaire de 2 000 francs pour permettre à la Fabrique¹ de la Trinité, l'achat, pour son propre compte, d'un nouveau presbytère. Aucune décision n'est prise.

1839-1841 – En 1839, Monsieur Jean Mortier, desservant de l'église de la Trinité, fait part « *de l'exiguïté de son presbytère et de la nécessité d'y faire quelques réparations* ». En 1840, à plusieurs reprises, le conseil municipal évoque le sujet, sans prendre de décision. De l'avis général, le logement actuel ne peut suffire et est inapproprié pour servir d'habitation à l'ecclésiastique ; il lui faudrait une ou deux pièces supplémentaires et quelques réparations. De plus, à proximité de la cure, un nouveau pont sur la rivière de la Moine est en construction.

1841 – Deux particuliers font une proposition :

Monsieur Busseuil propose « *Une maison neuve située aux abords de la place de la Trinité avec une cour y joignant. Les angles sont en moëllon brut dans la partie inférieure, jusqu'au sol du premier étage, avec revêtement de chaux hydraulique simulant la pierre de taille et en brique dans la partie supérieure. Les pieds-droits des ouvertures et la corniche sont également en brique* ». M. Bussueil demande 4 000 francs, plus une rente viagère de 250 francs. Il est alors âgé de 79 ans. A ce prix, il faut ajouter les travaux à réaliser : mur de séparation avec M. Valentin, portail, plus l'estimation du viager.

Monsieur Charles Valentin propose, à certaines conditions : « *d'abandonner à la commune, à titre d'échange, son jardin potager situé près de l'église de la Trinité avec un retour de 4 000 francs, plus les matériaux du presbytère actuel et distraction faite de la portion de ce terrain à prendre pour la zone de servitude du pont* ».

Une commission est nommée et chargée d'examiner le projet. La construction du nouveau pont, de toute façon, ne sera pas sans avoir un certain nombre de conséquences sur le logement actuel du desservant, à savoir :

- Le bâtiment de la cure sera amputé,

¹ La Fabrique ou Fabrique d'église au sein d'une communauté paroissiale catholique, désigne un ensemble de « décideurs » (clercs et laïcs) nommés pour assurer la responsabilité des fonds et revenus nécessaires à la construction, puis l'entretien des édifices culturels. La fabrique est administrée par un conseil et un bureau.

- Son accès deviendra plus difficile,
- Une zone de servitude de 10 mètres, en proximité du pont, impose l'interdiction de bâtir en deçà de cette distance. A courte échéance, cette disposition bloquera toute autorisation pour des travaux de modifications des façades et des accès, rendant ainsi la demeure inhabitable,
- La maison située auparavant dans un lieu retiré, de même que son jardin, se retrouveront sous le pont ! La réalisation de ce futur axe bruyant, probablement très fréquenté, ne pourra plus convenir à la retraite d'un ecclésiastique dont le ministère requiert tranquillité et recueillement.

La commission pense que le presbytère actuel de la Trinité « *ne peut plus être considéré comme devant être maintenu dans l'avenir à sa destination et qu'il y a lieu d'aviser aux moyens de procurer un nouveau logement au desservant de cette paroisse* ».

Ayant comparé les trois possibilités et chiffré les dépenses, la commission est d'avis d'accepter la proposition de Monsieur Charles Valentin, ce qui sera entériné par le conseil municipal de Clisson en 1842.

1843-1844 - Construction du nouveau presbytère « *à mortier de chaux et sable avec angle pieds-droits et corniches en pierre de taille, charpente en sapin* ». Montant du devis 8 034.92 francs, auxquels il faut ajouter les frais d'exécution du plan. Ont participé aux frais : la commune de Clisson, le Conseil de fabrique de la Trinité, M. Mortier desservant de l'église, MM. Méchineau, Chiron et Deloumeau en tant que mécènes.

1905 – La loi définissant la séparation de l'Eglise et de l'Etat est adoptée le 9 décembre 1905, à l'initiative du député républicain-socialiste Aristide Briand. Un de ses articles précise que les biens culturels, préexistants à la loi, deviennent propriété de l'Etat, celui-ci se réservant le droit de les confier gratuitement aux représentants des églises, en vue de l'exercice du culte. En conséquence, le presbytère de la Trinité devient propriété de la commune de Clisson qui se chargera désormais de son entretien. Le curé (Jean Mortier) et son vicaire (Théodore Lehuédé) demeurent dans le presbytère. Dans les années 1970, il n'y a plus qu'un seul presbytère à Clisson, celui du quartier Notre-Dame.

1975-1976 – Le presbytère n'étant plus occupé depuis un certain temps, le conseil municipal, sous la présidence du maire M. Pierre Delaroche, décide d'y aménager un Hôtel des Postes. Les travaux sont conséquents :

- A la place d'un hangar, en bordure de la place de la Trinité est construit un bâtiment qui abritera les services postaux et la salle des guichets destinée à l'accueil du public,
- A l'arrière, dans le jardin, un grand bâtiment « la salle de tri » agencée pour permettre au personnel de trier le courrier avant la distribution par les facteurs,
- L'aménagement d'une cour pour les véhicules des services des PTT,
- L'ancien presbytère comprend au rez-de-chaussée différentes pièces dont le bureau du receveur, la caisse avec ses armoires fortes, une salle de machines, une salle de distribution destinée aux boîtes postales,
- Le premier étage est réservé à l'appartement de fonction du receveur.

2014 – L'Hôtel des Postes est transféré près de la gare de Clisson. Le tri du courrier se fait désormais à Mouzillon.

Désaffecté, l'ancien Hôtel des Postes de la Trinité est vendu peu après à une société immobilière. Le site est entièrement réaménagé en locatifs et locaux commerciaux. Toutefois, l'architecte a su préserver le bâtiment originel, celui-ci s'intégrant parfaitement dans l'ensemble créé.